



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 mars 2016

Le 25 mars 2016 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SOMMAING SUR ÉCAILLON s'est réuni dans le salon d'honneur de la mairie, suite à la convocation envoyée par M. le Maire, par lettre du 18 mars 2016, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

1. Délibérations :
 - a) Vote du Compte Administratif 2015.
 - b) Vote du Compte de Gestion de M. le Percepteur.
 - c) Affectation des résultats.
 - d) Vote des taxes.
 - e) Vote de subventions pour les associations.
 - f) Vote du Budget Primitif (BP) 2016.

2. Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 10

Étaient présents : Marc CARPENTIER, Roland SALENGRO, Régis STERLAY, Christophe DUMONT, Christian LENOIR, Marie-Geneviève MAROUSEZ, Marlène DUPART, Pascal GILLERON.

Étaient absents : Jean-Pierre GABELLE, Clarisse DESOMBREUX (procuration à Marlène Dupart).

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Marc CARPENTIER propose de nommer comme secrétaire de séance M. Régis STERLAY. A l'unanimité des membres présents, le Conseil donne son accord.

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Il est demandé d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Modification pour la fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.
- Modification pour la fixation des indemnités de fonction des conseillers délégués.

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le procès verbal du conseil du 5 février 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait part à l'assemblée de la démission du Conseil Municipal de Marianna Territo pour des raisons d'incompatibilité de ses horaires professionnels avec les fonctions de conseillère municipale.

1. Délibérations

a) Vote du Compte Administratif 2015.

Après avoir délibéré, M. le Maire s'étant absenté, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2015.

b) Vote du Compte de Gestion de M. le Percepteur.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

c) Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

CONSIDÉRANT :

- un excédent de fonctionnement de **155 406.51 €**

- un déficit d'investissement de **53 039.26 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement, la somme de **53 039.26 €** sera affectée en couverture du déficit d'investissement au compte 1068, le reste égal à **102 367.25 €** sera destinée à la réduction des charges de fonctionnement et sera reporté au compte R002 du Budget Primitif 2015.

d) Vote des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas changer les taux d'imposition.

e) Vote des subventions aux associations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'allouer une subvention aux différentes associations, à savoir :

- **A.S.V.E.** **80 €**

- **Comité des fêtes** **400 €**

- **Disciple de Saint-Pierre** **50 €**

- **Société de Chasse** **50 €**

Monsieur DUMONT Christophe ne prend pas part au vote pour la subvention au « Comité des Fêtes » étant donné qu'il est membre du Comité.

Monsieur LENOIR Christian ne prend pas part au vote pour « Les Disciples de Saint-Pierre, Société de Chasse et l'A.S.V.E » étant donné qu'il est membre de ces associations.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, accepte cette répartition. Les crédits sont ouverts au budget 2016.

f) Vote du BP (Budget Primitif) 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2016 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes et dit que le présent budget est adopté par chapitres.

g) Indemnité de fonction du Maire et des adjoints.

Le Conseil délibère et décide de fixer :

L'indemnité de monsieur le Maire à 17.00% de l'indice 1015.

L'indemnité des trois Maires Adjoints à 5.60% de l'indice 1015.

h) Indemnité de fonction des conseillers délégués.

Le Conseil délibère et décide de fixer :

L'indemnité des conseillers délégués à 0,50% de l'indice 1015.

2. Questions diverses

Elagage rue de Denain :
Entretien du chauffage de l'église :
Sirène de sécurité :
Courrier de M. et Mme Moreau de la rue de Robinson :

La séance est levée le 25 mars 2016 à 23 heures.

COMPTE-RENDU DETAILLE

Il est demandé d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

Modification pour la fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.
Modification pour la fixation des indemnités de fonction des conseillers délégués.

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le procès verbal du conseil du 5 février 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait part à l'assemblée de la démission du Conseil Municipal de Marianna Territo pour des raisons d'incompatibilité de ses horaires professionnels avec les fonctions de conseillère municipale.

1. Délibérations

a) Vote du Compte Administratif 2015.

Un tableau récapitulatif et un diaporama sont proposés pour suivre les débats.

Après avoir délibéré, M. le Maire s'étant absenté, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 établi comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	392 967.44	148 495.89
Recettes	355 202.94	187 803.46
Excédent		155 406.51
Déficit	53 039.26	

b) Vote du Compte de Gestion de M. le Percepteur.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

c) Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

CONSIDÉRANT :

- un excédent de fonctionnement de **155 406.51 €**

- un déficit d'investissement de **53 039.26 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement, la somme de **53 039.26 €** sera affectée en couverture du déficit d'investissement au compte 1068, le reste égal à **102 367.25 €** sera destinée à la réduction des charges de fonctionnement et sera reporté au compte R002 du Budget Primitif 2015.

d) Vote des taxes.

Plusieurs propositions sont faites concernant l'augmentation (ou pas) des taxes d'imposition. Des pistes d'économies possibles sont évoquées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas changer les taux d'imposition.

e) Vote des subventions aux associations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'allouer une subvention aux différentes associations, à savoir :

- A.S.V.E.	80 €
- Comité des fêtes	400 €
- Disciple de Saint-Pierre	50 €
- Société de Chasse	50 €

Monsieur DUMONT Christophe ne prend pas part au vote pour la subvention au « Comité des Fêtes » étant donné qu'il est membre du Comité.

Monsieur LENOIR Christian ne prend pas part au vote pour « Les Disciples de Saint-Pierre, Société de Chasse et l'A.S.V.E » étant donné qu'il est membre de ses associations.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, accepte cette répartition. Les crédits sont ouverts au budget 2016.

f) Vote du BP (Budget Primitif) 2016.

Une discussion est engagée sur les investissements possibles :

Installation des lampadaires avec lampes au sodium (environ 400 € HT pièce) avec une moyenne de 7 lampadaires par an pour remplacer les lampes au mercure qui sont interdites.

Achat de chaises et de tables pour la salle polyvalente.

Ces questions seront reprises lors d'un prochain conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le budget principal 2016 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes et dit que le présent budget est adopté par chapitres.

g) Indemnité de fonction du Maire et des adjoints.

La loi du 8 mars 2016 oblige le Maire des communes de moins de 1000 habitants à recevoir une indemnité de fonction au taux plafond prévu à l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) (soit 17% de l'indice 1015 de la fonction publique)

Le Conseil délibère et décide de fixer :

L'indemnité de monsieur le Maire à 17.00% de l'indice 1015.

L'indemnité des trois Maires Adjoints à 5.60% de l'indice 1015.

h) Indemnité de fonction des conseillers délégués.

L'augmentation du taux d'indemnité de M. le Maire oblige le conseil à modifier les taux d'indemnité des conseillers municipaux délégués et/ou des adjoints. Plusieurs propositions sont faites.

Le Conseil délibère et décide de fixer :

L'indemnité des conseillers délégués à 0,50% de l'indice 1015 par 5 voix pour, 3 contre et une abstention.

2. Questions diverses

Elagage rue de Denain : L'élagage des arbres bordant la rue de Denain (CD 40) ne peut être pris en compte par les services départementaux. C'est donc la commune qui doit s'en charger. Des devis ont été demandés.

Entretien du chauffage de l'église : Christophe Dumont démontre qu'il est très important que cet entretien soit effectué tous les ans par un service agréé.

Sirène SAIP (Système d'Alerte et d'Information de la Population) : L'adjoint au chef de Bureau de l'Alerte et de la Gestion des Crises à la préfecture du Nord vient à Sommaing le 13 avril 2016 pour faire le point. M. le Maire a d'ores et déjà signalé qu'il n'était pas possible à la commune de prendre part financièrement à cette opération.

Courrier de M. et Mme Moreau de la rue de Robinson : M. le Maire fait part d'un courrier reçu en mairie. Ces administrés demandent une dérogation pour pouvoir laisser pousser leur haie séparative de la propriété de leurs voisins au-delà des 2 m réglementaires (nuisances visuelles). Le conseil rappelle qu'il n'est pas de son pouvoir de prendre une telle décision et renvoie les demandeurs vers les services de l'urbanisme.

La séance est levée le 25 mars 2016 à 23 heures.